

Salah HAMOURI, franco-palestinien (sa mère est originaire de Bourg-en-Bresse) a été accusé sans preuve et sans témoin, de projeter un attentat contre un rabbin, parce qu'il est passé devant son domicile à Jérusalem.

Un tribunal militaire israélien lui a imposé de plaider coupable pour **un délit d'intention** que Salah a toujours nié, sinon il effectuait 15 ans de prison. Il l'a condamné à 7 années d'emprisonnement.

Libérable le 28 novembre 2011, il ne sera remis en liberté que le 12 mars 2012 selon la porte-parole de l'administration pénitentiaire israélienne, Madame Sivan Weizman, en vertu de la « nouvelle » loi Shalit. Cette « ancienne » loi israélienne réactualisée offre à la justice militaire la possibilité de convertir au cours d'une peine les années administratives (345 jours) en années civiles (365) ce qui ferait pour Salah 140 jours supplémentaires d'emprisonnement !

Malgré les nombreuses démarches de ses parents et de ses comités de soutien auprès du Président de la République et des Ministres des Affaires Etrangères qui se sont succédés au Quai d'Orsay, Salah aura effectué plus que la peine qui lui a été arbitrairement infligée.

**La France doit agir pour la libération de Salah.
Venez exprimer votre indignation et exiger sa libération.
(apportez des bougies)**

**Lundi 28 novembre 18 h 30
Place de la Comédie (devant l'opéra)
Lyon 69001**

Salah Hamouri est citoyen d'honneur de la Ville de Grigny (Rhône) depuis le 17 mai 2009.

Comité de soutien à Salah Hamouri et Ville de Grigny
(tél : 06 01 91 52 18 – courriel : palestine69@orange.fr)

Salah HAMOURI, franco-palestinien (sa mère est originaire de Bourg-en-Bresse) a été accusé sans preuve et sans témoin, de projeter un attentat contre un rabbin, parce qu'il est passé devant son domicile à Jérusalem.

Un tribunal militaire israélien lui a imposé de plaider coupable pour **un délit d'intention** que Salah a toujours nié, sinon il effectuait 15 ans de prison. Il l'a condamné à 7 années d'emprisonnement.

Libérable le 28 novembre 2011, il ne sera remis en liberté que le 12 mars 2012 selon la porte-parole de l'administration pénitentiaire israélienne, Madame Sivan Weizman, en vertu de la « nouvelle » loi Shalit. Cette « ancienne » loi israélienne réactualisée offre à la justice militaire la possibilité de convertir au cours d'une peine les années administratives (345 jours) en années civiles (365) ce qui ferait pour Salah 140 jours supplémentaires d'emprisonnement !

Malgré les nombreuses démarches de ses parents et de ses comités de soutien auprès du Président de la République et des Ministres des Affaires Etrangères qui se sont succédés au Quai d'Orsay, Salah aura effectué plus que la peine qui lui a été arbitrairement infligée.

**La France doit agir pour la libération de Salah.
Venez exprimer votre indignation et exiger sa libération.
(apportez des bougies)**

**Lundi 28 novembre 18 h 30
Place de la Comédie (devant l'opéra)
Lyon 69001**

Salah Hamouri est citoyen d'honneur de la Ville de Grigny (Rhône) depuis le 17 mai 2009.

Comité de soutien à Salah Hamouri et Ville de Grigny
(tél : 06 01 91 52 18 – courriel : palestine69@orange.fr)